

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2003/ 073 PRG/SGG

Portant nomination du Directeur National des Pistes Rurales (DNPR)

Le Président de la République ;

- VU la Loi Fondamentale ;
VU le Décret n° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour,

DECRETE

Article 1er. - Monsieur Alhassane Aminata TOURE, Ingénieur de Génie Rural, précédemment Directeur National du Génie Rural, est nommé Directeur National des Pistes Rurales.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 AOUT 2003.....


Général Lansana CONTE